



**Communiqué du 27 août 2026
relatif aux vols de données à la DGFIP/Bercy,
et demande de report de la facturation
électronique**

En mars 2026 l'association AC !! Anti-Corruption avait déposé une plainte contre X au tribunal judiciaire de Paris (avec copie au parquet national financier) après les accès illégitimes au fichier FICOBA (fichier national des comptes bancaires), qui ont concerné environ 1,2 million de comptes entre fin janvier et mi-février 2026. La CNIL avait également été saisie.

AC !! Anti-Corruption vient de déposer une nouvelle plainte contre X relative à des vols récents, confirmés par l'administration du fisc en août 2026 :

- Accès illégitime fin juin 2026 (découvert/publicisé mi-août) ayant permis l'extraction de données fiscales concernant environ 678 000 usagers (particuliers et professionnels, dont autour de 250 000-285 000 professionnels selon les décomptes). Données incluant état civil, adresses, revenu fiscal de référence, taux de prélèvement à la source, etc.
- Autre intrusion fin juillet visant des fichiers cadastraux (centaines de milliers de comptes selon les estimations évolutives).
- Mention d'une brèche supplémentaire (successions vacantes).

La réforme de la facturation électronique visant notamment à lutter contre la fraude à la TVA et à améliorer le suivi en temps quasi réel des données fiscales n'est pas de nature à rassurer les entreprises.

Les incidents récents à Bercy soulèvent légitimement des questions de confiance et de sécurisation des systèmes qui traiteront un volume massif de données d'entreprises.

De plus En Italie, le problème du piratage des factures électroniques est particulièrement préoccupant en 2026. Une campagne de phishing récente a ciblé spécifiquement les factures électroniques, avec plus de 650 événements liés à des comptes PEC (Posta Elettronica Certificata) abusés ou enregistrés à des fins illicites entre janvier et juin 2026. Ces attaques ont été signalées par le CERT-AGID, l'équipe italienne de réponse aux incidents de cybersécurité, qui surveille les menaces transmises via le courrier électronique certifié. Les cybercriminels utilisent de fausses factures électroniques pour tromper les entreprises et les particuliers, exploitant la confiance accordée à ce système obligatoire en Italie depuis plusieurs années.

Dans ces conditions et sans remettre en cause la DGFIP, nous demandons que toute la lumière soit faite sur l'origine des intrusions ainsi que le report de la réforme de la facturation électronique tant que des garanties concrètes de cybersécurité n'auront pas été mises en place.

Le président d'AC!!anticorruption,
Marcel Claude